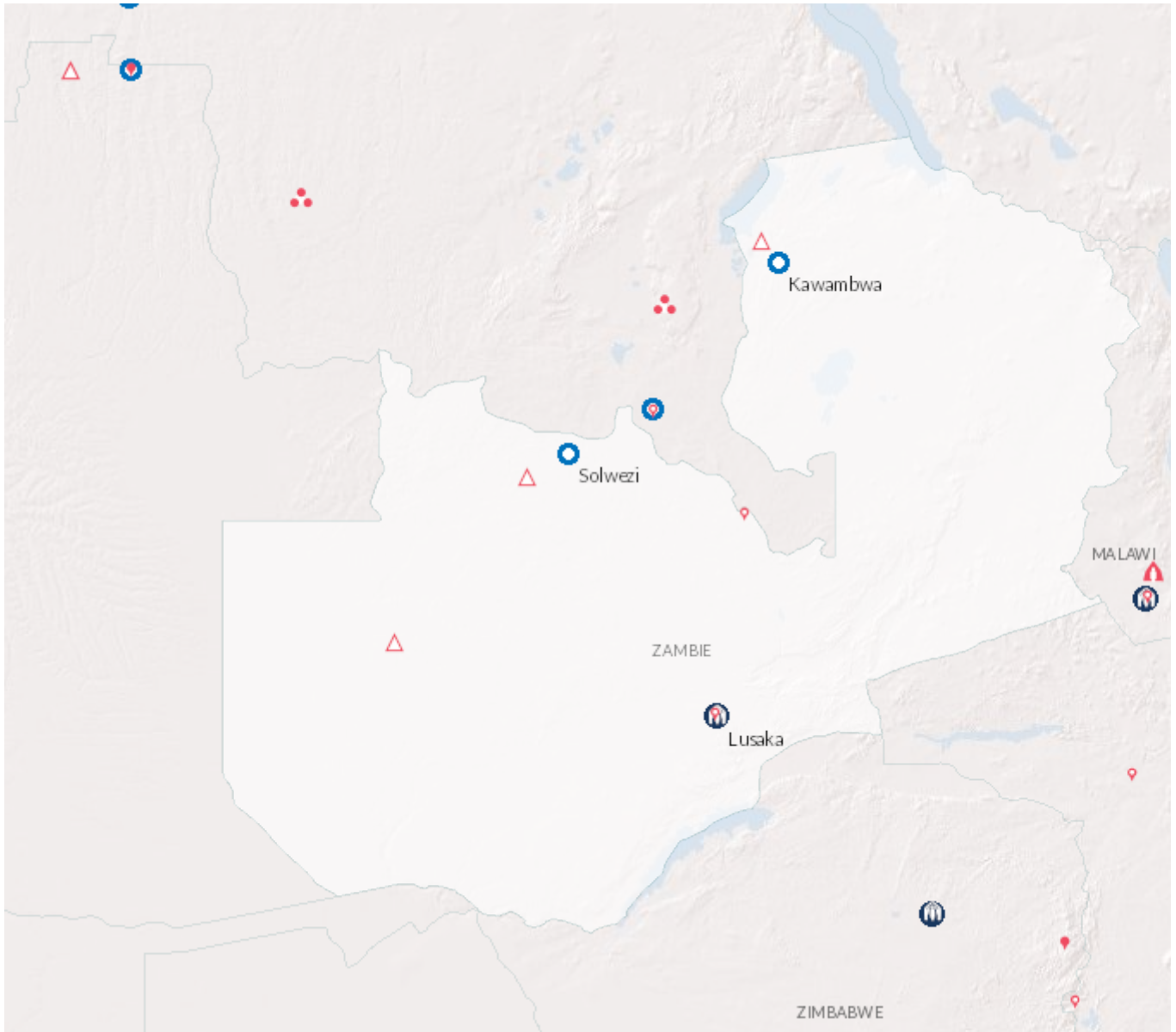


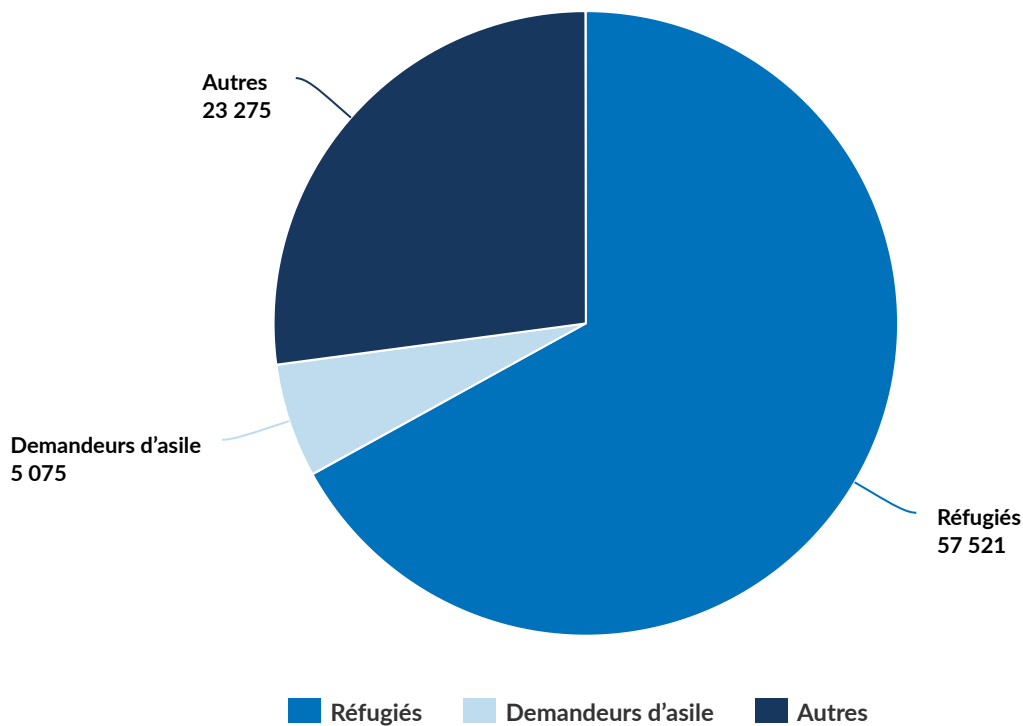
Opération: Zambie



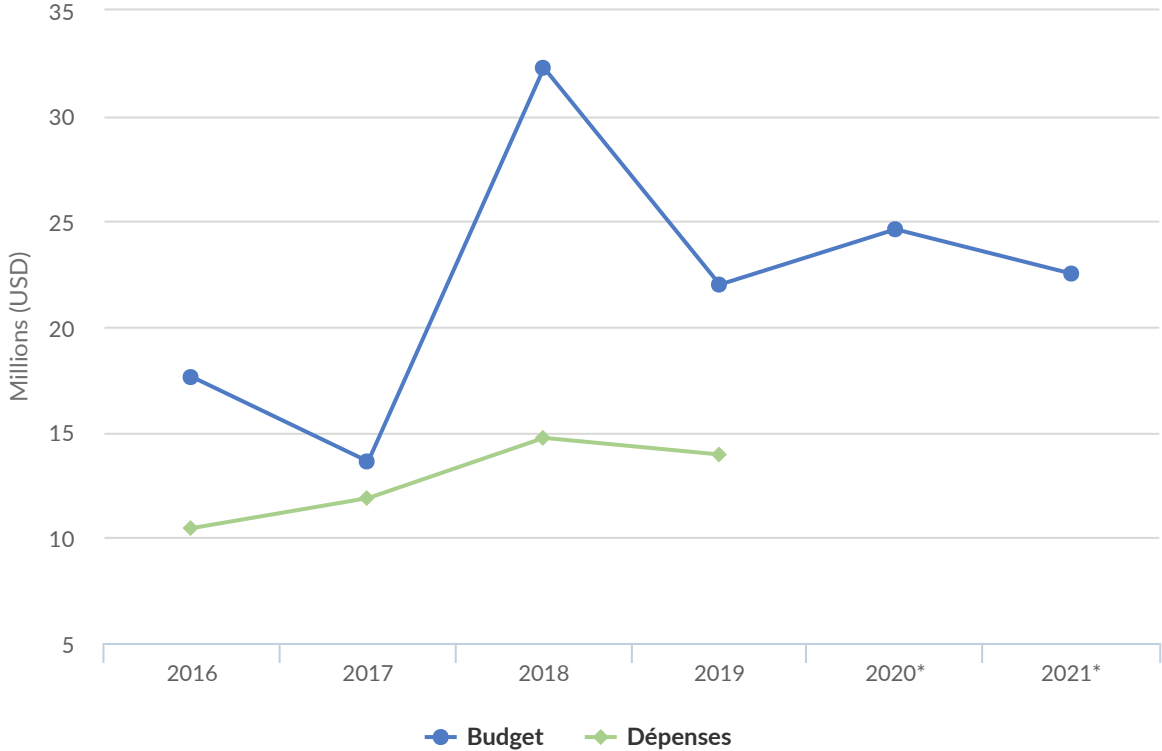
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 13% EN 2019

2019	85,871
2018	76,027
2017	68,340



Budgets et Dépenses - Zambie



CHIFFRES DE PLANIFICATION CLÉS POUR 2021

- **100%** des personnes relevant de la compétence du HCR auront accès aux soins de santé primaires, y compris au traitement du VIH/SIDA.
- **90%** des réfugiés possédant des qualifications pourront bénéficier d'une formation à l'entrepreneuriat et aux affaires.
- **80%** des enfants en âge scolaire relevant de la compétence du HCR seront scolarisés dans l'enseignement primaire.

Environnement opérationnel

Le HCR prévoit que les frontières de la Zambie resteront ouvertes en 2021, ce qui devrait permettre aux demandeurs d'asile et aux réfugiés d'accéder librement au pays. Le Gouvernement de Zambie continuera à jouer son rôle de leader dans tous les aspects de l'accueil, de l'enregistrement, de la détermination du statut de réfugié, de la documentation et de l'accès aux services pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Sous la coordination du Commissariat aux réfugiés, les ministères compétents assureront les services aux réfugiés et aux communautés d'accueil. Le HCR s'attend également à ce que le Gouvernement continue de favoriser la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés en fournissant des terres pour un usage agricole aux réfugiés nouvellement arrivés dans les sites d'installation.

La pandémie de COVID-19 devrait continuer à avoir un impact lourd sur le pays alors que le paludisme, les maladies non transmissibles et le VIH/SIDA touchent également une grande partie de la population. Parallèlement, l'économie zambienne étant déjà impactée par la dette, cela pourrait aussi affecter les possibilités d'inclusion des réfugiés dans les programmes et services nationaux.

Le HCR continuera néanmoins à plaider en faveur de l'inclusion des réfugiés dans le programme de développement national et les services sociaux, et à aider le Gouvernement à formuler, valider et publier sa politique relative aux réfugiés qui contiendra des orientations pour la mise en œuvre de la loi sur les réfugiés de 2017. Le HCR soutiendra également l'adhésion à la Convention de 1961 sur l'apatridie et aidera le Gouvernement à adopter et à mettre en œuvre le plan d'action national pour l'éradication de l'apatridie.

Le HCR offrira une formation exhaustive sur la gestion des cas individuels aux premiers intervenants dans la lutte contre les violences de genre et renforcera la coordination entre les différents acteurs et les prestataires de services à tous les niveaux. En intervenant par le biais du groupe de travail sur la protection de l'enfance coordonné par le ministère du Développement communautaire et des services sociaux, le HCR poursuivra son plaidoyer en faveur de l'inclusion des enfants réfugiés dans les systèmes nationaux, et notamment dans le système national de l'éducation, afin d'améliorer la qualité de l'éducation dans les sites d'installation de réfugiés. À l'heure actuelle, la plupart des écoles pour réfugiés sont déjà intégrées dans le Système national d'information pour la gestion de l'éducation, mais les rapports nationaux ne contiennent pas de statistiques sur les réfugiés. Le HCR collaborera donc étroitement avec le ministère de l'Éducation générale afin de dégager des statistiques sur l'éducation des réfugiés, de manière à ce qu'elles puissent être communiquées clairement, parallèlement aux statistiques nationales. Cela permettra d'améliorer encore la planification et le suivi des performances éducatives dans les sites d'installation.

Le HCR continuera à soutenir la création d'entreprises ainsi que la relance suite aux effets de la pandémie de COVID-19. Pour ce faire, les réfugiés seront inclus dans les filières à valeur ajoutée, les activités génératrices de revenus et la production agricole.

Priorités principales

En 2021, le HCR veillera principalement à :

- Plaider et fournir une aide technique afin d'assouplir les restrictions imposées aux camps, notamment en défendant la liberté de circulation et le droit au travail, deux conditions préalables essentielles déterminantes pour la jouissance d'autres droits.
 - Prévenir et lutter contre les violences de genre qui constituent un risque majeur de protection non seulement pour les réfugiés, mais aussi pour les communautés d'accueil et dans l'ensemble du pays, et agir de manière ciblée en faveur des enfants, des jeunes et des femmes afin de réduire les risques d'exploitation et d'abus.
 - Encourager l'autosuffisance des réfugiés et favoriser leur inclusion socioéconomique.
 - Garantir l'accès à un cycle complet d'éducation pour les enfants d'âge scolaire relevant de sa compétence, en améliorant leur accès à l'enseignement secondaire et en réduisant les taux d'abandon aux niveaux inférieurs, en particulier pour les filles.
 - Renforcer l'autosuffisance des nouveaux arrivants et des personnes en situation de risque élevé grâce à des aides en espèces.
-